



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 11 mars 2009 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Robillard, conseiller
M. Sylvain Goudreault, conseiller
M. Olivier Hamel, conseiller
M. Richard Paquette, conseiller
M. Daniel B. Bisson, conseiller

Est absent : M. Yves Legault, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents : M^{me} Sylvie Brunet, greffière
M^e Marisol Charland, directrice générale
M. Carl Lavoie, directeur général adjoint

SUR CE :

2009-03-78

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault, appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson, et résolu

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ordre du jour – Adoption.
2. Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 février 2009 – Adoption.
3. Listes de comptes à payer en date du 6 mars 2009 – Adoption.
4. AVIS DE MOTION
5. RÈGLEMENTS
 - 5.1 Premier règlement de zonage numéro P1-501-133 – Adoption.
 - 5.2 Règlement numéro 501-131 – Adoption.
6. RÉSOLUTIONS

URBANISME :

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

- 6.1 *Demande de P.I.I.A. – Propriété située au 283, chemin de la Prucheraie.*
- 6.2 *Demande de P.I.I.A. – Propriété située au 3173, rue de Laroche.*
- 6.3 *Cirque des Shriners – Installation d'un chapiteau – Autorisation.*
- 6.4 *Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un membre.*

ADMINISTRATION :

- 6.5 *Maire suppléant – Nomination.*
- 6.6 *Directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Nomination.*
- 6.7 *Événements spéciaux – Offre de services professionnels.*
- 6.8 *Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 2804 – Lettre d'entente – Signature – Autorisation.*
- 6.9 *Usagers du train de banlieue – Appui.*
- 6.10 *Fondation Drapeau et Deschambault – Aide financière.*
- 6.11 *Paroisse Sainte-Marie-du-Lac – Aide financière.*
- 6.12 *Moisson Laurentides – Aide financière.*
- 6.13 *Habitat pour l'humanité – Aide financière.*
- 6.14 *Parrainage civique Basses-Laurentides – Aide financière.*

COMMUNAUTAIRE :

- 6.15 *Cours de natation – Aide financière.*
- 6.16 *Hockey féminin – Aide financière.*
- 6.17 *Protocole d'entente – Soccer – Signature – Autorisation.*
- 6.18 *Gala artistique – Club Optimiste Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*
- 6.19 *Programme « Aide aux projets – appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » – Demande de subvention.*
- 6.20 *Demande de permis d'alcool.*

SERVICES TECHNIQUES :

- 6.21 *Travaux de réparation et d'entretien de la digue.*
- 6.22 *Contrôle biologique des moustiques – Mandat.*

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

- 6.23 *Contrôle biologique de l'ambrosia – Mandat.*
- 6.24 *Station de pompage de l'Érablière – Étude de performance – Mandat.*
- 6.25 *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II – Demande de subvention.*
- 6.26 *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II – Mandat.*
- 6.27 *Approvisionnement en eau potable – Résolution numéro 2009-01-29 rescindée.*
- 6.28 *Approvisionnement en eau potable – Soirée d'information.*
- 6.29 *Approvisionnement en eau potable – Mandat aux hydrogéologues.*
- 6.30 *Approvisionnement en eau potable – Mandat – Laboratoire.*
- 6.31 *Approvisionnement en eau potable – Mandat – Chaire de l'eau potable de l'école Polytechnique de Montréal.*
- 6.32 *Demande de modification des zones d'interurbains pour les appels au territoire de la Ville de Saint-Jérôme.*
- 6.33 *Parc municipal – Aménagement – Octroi du contrat.*
- 6.34 *Parc municipal – Aménagement – Électricité et civil – Octroi du contrat.*
- 7. *DIVERS*
- 8. *DÉPÔTS*
 - 8.1 *Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois de février 2009.*
 - 8.2 *Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – février 2009.*
 - 8.3 *Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – février 2009.*
 - 8.4 *Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire pour les différents services.*
- 9. *PÉRIODE DE QUESTIONS*
- 10. *LEVÉE DE LA SÉANCE*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-03-79

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 FÉVRIER 2009 - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

*D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2009 tel
que soumis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-80

LISTES DES COMPTES À PAYER -
ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

D'adopter les listes des comptes à payer en date du 6 mars 2009 :

- *Registre des chèques émis – fonds d'administration totalisant la
somme de 131 773,04 \$.*
- *Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la
somme de 167 167,82 \$.*
- *Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la
somme de 849 475,67 \$.*

*De plus, que l'assistante-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement
des sommes dues à ces fournisseurs.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-81

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO P1-501-133 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501
AFIN DE CRÉER LA ZONE R-357 POUR
PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN
PROJET INTÉGRÉ - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'approuver le premier projet de règlement numéro P1-501-133, modifiant le règlement de zonage numéro 501, afin de créer la zone R-357 pour permettre l'implantation d'un projet intégré.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-82

RÈGLEMENT NUMÉRO 501-131 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501
CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS -
ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'approuver le règlement numéro 501-131, modifiant le règlement de zonage numéro 501, lequel concerne les projets intégrés.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-83

DEMANDE DE P.I.I.A. – PROPRIÉTÉ SITUÉE
AU 283, CHEMIN DE LA PRUCHERAIE

CONSIDÉRANT QUE Gestion Benoît Dumoulin inc. désire construire un nouveau modèle de résidence au 283, chemin de la Prucheraie;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du P.I.I.A. sont respectés;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction du modèle « Résidence Gariépy » au 283, chemin de la Prucheraie, tel que montré sur le plan numéro 08-6340 préparé par Gestion Architecturale Poirier le 30 janvier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-03-84

**DEMANDE DE P.I.I.A. – PROPRIÉTÉ SITUÉE
AU 3173, RUE DE LAROCHE**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire construire une nouvelle maison comportant un logement intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du P.I.I.A. sont respectés;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette.
et résolu*

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence incluant un logement intergénérationnel au 3173, rue De Laroche, tel que présenté sur le plan numéro 0902-01 daté de février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-85

**CIRQUE DES SHRINERS – INSTALLATION
D'UN CHAPITEAU - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Cirque des Shriners relativement à l'autorisation d'installer un chapiteau dans le stationnement du centre commercial Les Promenades Deux-Montagnes à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE le Cirque des Shriners a déjà obtenu l'autorisation du centre commercial Les Promenades Deux-Montagnes pour l'installation d'un chapiteau;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Daniel B. Bisson,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu*

D'autoriser le Cirque des Shriners à installer un chapiteau dans le stationnement du centre commercial Les Promenades Deux-Montagnes à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, dans le cadre de ses représentations du 27 au 30 août 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-03-86

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –
NOMINATION D'UN MEMBRE

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*De nommer monsieur Jean-Claude Déziel, à titre de membre du Comité
consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux (2) ans à compter
des présentes, tel que stipulé à l'article 3 du règlement numéro 330.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-87

MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

*De nommer monsieur Olivier Hamel maire suppléant pour la période du 1^{er}
avril au 31 juillet 2009 ou jusqu'à son remplacement.*

De nommer celui-ci substitut de la mairesse à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-88

DIRECTRICE PAR INTÉRIM DU SERVICE
DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA
VIE COMMUNAUTAIRE - NOMINATION

*CONSIDÉRANT le départ de la directrice des loisirs, de la culture et de la
vie communautaire en date du 4 février dernier;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Daniel B. Bisson,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

*De nommer madame Gisèle Marion directrice par intérim du Service des
loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, rétroactivement au
24 février 2009 et d'ajuster son salaire en conséquence.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

2009-03-89

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

**ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – OFFRE DE
SERVICES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT la présentation d'une offre de service pour la réalisation des événements suivants :

- Soirée hommage aux bénévoles;
- Tournoi de golf de la mairesse;
- Fête nationale;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

D'autoriser l'embauche de madame Jasmine Beaulieu, sur une base contractuelle, pour la mise en place de trois (3) événements spéciaux, et ce, à compter du 16 mars 2009 pour une période de quinze (15) semaines, le tout pour un montant de onze mille quatre-vingts dollars (11 080 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-90

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE – SECTION LOCALE 2804 –
LETTRE D'ENTENTE 2009-01**

CONSIDÉRANT les négociations ayant eu lieu entre les parties patronale et syndicale de la section locale des cols blancs;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

D'entériner le texte de la lettre d'entente numéro 2009-01 ayant pour objet la réclamation faite aux salariés partiels réguliers.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-03-91

USAGERS DU TRAIN DE BANLIEUE - APPUI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est desservie par la ligne ferroviaire de transport de banlieue Montréal / Deux-Montagnes administrée par l'Agence métropolitaine de transport (AMT);

CONSIDÉRANT QUE l'AMT a procédé à un changement d'horaire pour permettre l'ajout de départs additionnels durant la semaine;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux retards d'horaire sont survenus depuis le mois de janvier;

CONSIDÉRANT les nombreux témoignages d'insatisfaction des citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en lien avec les problèmes importants d'utilisation du train de banlieue;

CONSIDÉRANT l'annonce, le 10 février dernier par l'AMT, de modification des horaires, de la diminution du nombre de voitures et du début de réparations majeures entraînant des modifications substantielles au service offert;

CONSIDÉRANT l'importance pour les usagers de bénéficier d'un réseau de transport ferroviaire fiable et efficace;

CONSIDÉRANT le manque de stationnement incitatif aux gares de Deux-Montagnes et des inconvénients qui en découle tant pour les usagers que les résidents du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et ses citoyens contribuent au financement de l'AMT;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Olivier Hamel,
et résolu

D'exprimer à l'AMT sa solidarité avec les citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac qui subissent des inconvénients et sont mécontents de la situation qui prévaut actuellement.

De demander à l'AMT de tout mettre en œuvre afin de rétablir un service de qualité rapidement.

De souligner à l'AMT l'importance que les travaux de mise à niveau soient tel que les usagers n'aient plus à revivre ce genre de situation à court et moyen terme.

De demander à l'AMT de prendre les mesures et faire les représentations nécessaires afin de devancer l'échéancier de construction d'une gare et d'un stationnement incitatif sur le territoire de Saint-Eustache et que la fin de ces travaux coïncide avec l'arrivée des nouveaux wagons à double plancher.

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'AMT, aux maires des municipalités desservies par la ligne Montréal / Deux-Montagnes, à monsieur John Baird, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, à madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec, à monsieur David Whissell, ministre du Travail, ministre responsable de la région des Laurentides, député d'Argenteuil, à madame Denise Beaudoin, députée de Mirabel, à monsieur Luc Desnoyers, député fédéral de la circonscription de Rivière-des-Mille-Îles, à tous les maires et mairesses de la MRC de Deux-Montagnes et de la MRC Thérèse-de-Blainville afin de solliciter leurs appuis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-92

FONDATION DRAPEAU ET
DESCHAMBAULT - AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Drapeau & Deschambault est un organisme qui a pour objectif de recueillir des fonds servant à améliorer la qualité de vie des adultes en perte d'autonomie hébergés au Centre Drapeau-Deschambault et au Centre Hubert-Maisonnette;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées servent à leur procurer de l'équipement spécialisé, du transport adapté, du répit de jour (projet STAR) et de développer leurs intérêts avec des projets comme la musicothérapie, l'aquarelle, l'hydrothérapie et la zoothérapie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'autoriser la participation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au tournoi de golf de la Fondation Drapeau & Deschambault dans le cadre de « La Classique des Maires », en procédant à l'achat de deux (2) affiches avec logo, au coût total de quatre cents dollars (400 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-93

PAROISSE SAINTE-MARIE-DU-LAC – AIDE
FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse Sainte-Marie-du-Lac organise, pour une septième (7^e) année, une levée de fonds pour venir en aide à la pastorale jeunesse et à la nouvelle évangélisation de la paroisse;

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Daniel B. Bisson,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

*D'autoriser la participation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au
tournoi de golf de la Paroisse Sainte-Marie-du-Lac, le 28 septembre 2009,
en procédant à l'achat de deux (2) billets au coût total de cinq cents dollars
(500 \$).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-94

MOISSON LAURENTIDES – AIDE
FINANCIÈRE

*CONSIDÉRANT QUE Moisson Laurentides est un organisme
communautaire qui dessert toute la région des Laurentides;*

*CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées serviront à améliorer la
sécurité alimentaire des gens vivant des conditions socioéconomiques
difficiles et les amener à atteindre une autonomie financière;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim du Service
des loisirs, de la culturelle et de la vie communautaire;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

*D'autoriser la participation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au 10^e
tournoi de golf de « Moisson Laurentides », par l'achat d'une commandite
d'une affiche de départ personnalisée pour un montant de deux cents
dollars (200 \$), laquelle somme provient des profits amassés lors du
tournoi de golf de la mairesse (fonds communautaire).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

... Le conseiller Sylvain Goudreault quitte son siège.

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annulation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-03-95

**HABITAT POUR L'HUMANITÉ – AIDE
FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par l'organisme
« Habitat pour l'humanité »;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Olivier Hamel,
et résolu*

*D'autoriser la participation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la
« Dégustation Vins & Fromages » d'Habitat pour l'humanité, organisée
dans le cadre d'une levée de fonds le 7 avril 2009, par l'achat de deux (2)
billets au coût de cinquante dollars (50 \$) chacun.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

... Le conseiller Sylvain Goudreault reprend son siège.

2009-03-96

**PARRAINAGE CIVIQUE BASSES-
LAURENTIDES - AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par l'organisme
« Parrainage civique Basses-Laurentides »;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Olivier Hamel,
et résolu*

*D'autoriser la participation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la
levée de fonds de l'organisme « Parrainage civique Basses-Laurentides »,
par l'achat de deux (2) billets au coût de cent soixante-quinze dollars
(175 \$) chacun pour le buffet gastronomique 2009 ainsi qu'une aide
financière au montant de cinq cents dollars (500 \$), cette dernière somme
provenant des profits amassés lors du tournoi de golf de la mairesse
(fonds communautaire).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-03-97

COURS DE NATATION - AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de madame Annie Mercier;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu

D'accorder une aide financière à madame Annie Mercier à titre de compensation, pour le paiement d'une partie des frais supplémentaires défrayés pour l'inscription d'Élyse et de Daphnée Paul au cours de natation « Grenouille » offert par le Centre sportif Saint-Eustache, le tout pour un montant total de cinquante-huit dollars et dix cents (58,10 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-98

HOCKEY FÉMININ – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de madame Danielle Landry;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu

D'accorder une aide financière à madame Danielle Landry à titre de compensation, pour le paiement d'une partie des frais défrayés pour l'inscription d'Alexya Marcoux au hockey féminin de l'Association de hockey féminin des Laurentides, le tout pour un montant total de trois cent vingt-cinq dollars (325 \$), et ce, au même titre que les inscriptions à l'Association de hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

2009-03-99

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE AU
SOCCER – SAISON 2009 - SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté la directrice générale en vertu de la résolution 2008-12-522 aux fins de négocier une entente avec la Ville de Deux-Montagnes concernant l'utilisation des terrains de soccer et l'inscription des citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au club de soccer Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à une entente;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu*

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente pour la saison 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-100

**GALA ARTISTIQUE – CLUB OPTIMISTE DE
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – AIDE
FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande du Club Optimiste de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Daniel B. Bisson,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'accorder une aide financière au montant de deux cents dollars (200 \$) au Club Optimiste de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, qui versera ledit montant au nom de la Ville, dans le cadre du gala artistique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-03-101

PROGRAMME D'AIDE AUX PROJETS EN
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
AUTONOMES - DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite se prévaloir du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu

D'autoriser la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tous documents relatifs à l'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux projets en développement provenant du ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-102

DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

De désigner le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que la responsable des communications, afin qu'ils soient titulaires des permis demandés, de temps à autre par la Ville, sous l'égide de la Loi sur les permis d'alcool dans le cadre des événements organisés par la Ville dans les lieux publics.

Qu'ils soient, en conséquence, autorisés à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente.

Enfin, que la présente remplace la résolution 2007-03-119 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-03-103

TRAVAUX DE RÉPARATION ET
D'ENTRETIEN DE LA DIGUE

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de madame Claudie Lachance, ingénieure à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu

D'octroyer le contrat pour les travaux de réparation et d'entretien de la digue à la compagnie « 2434-8625 Québec inc. », le tout pour un montant de trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (35 790 \$) plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme. De ce montant, dix-neuf mille dollars (19 000 \$) seront pris à même le budget d'opération et les sommes excédentaires seront prises à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-104

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES
MOUSTIQUES - MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme « Desfor Bio Services » relativement à un programme de contrôle biologique des moustiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu

D'accepter l'offre de service de la firme « Desfor Bio Services » relative à une étude et un contrôle biologique des moustiques, le tout pour un montant de vingt-deux mille neuf cent trente dollars (22 930 \$) plus toutes taxes applicables.

D'autoriser ladite firme à rédiger la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et ce, au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-03-105

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DE L'AMBROSIA -
MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme « Herbanatur »
relativement au contrôle écologique de l'ambrosia (herbe à poux);

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Olivier Hamel,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'accepter l'offre de service de la firme « Herbanatur » pour le contrôle de
l'ambrosia sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le tout
pour un montant n'excédant pas huit mille sept cents dollars (8 700 \$) plus
toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-106

STATION DE POMPAGE DE L'ÉRABLIÈRE -
ÉTUDE DE PERFORMANCE - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE des études exécutées par la firme « OTransit inc. »,
réalisées en février et décembre 2008, démontraient notamment des
lacunes reliées à des pertes de charge importantes sur la conduite de
refoulement, les vannes de contrôle et le système de plomberie de la
station de l'Érablière (538-0 O2K7, Rapports 1 et 2);

CONSIDÉRANT QUE pour pallier à une partie du problème, « OTransit
inc. » recommandait l'addition de soupapes d'admission et d'évacuation
d'air sur le collecteur des pompes et la conduite de refoulement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a fait exécuter
les travaux tels que recommandés par « OTransit inc. »;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés devraient améliorer la
performance de la conduite de refoulement, et par conséquent, celle de la
station de l'Érablière favorisant un meilleur débit de pompage;

CONSIDÉRANT QUE les études visant la recommandation des nouveaux
équipements et des interventions à effectuer à la station l'Érablière, dans
le but d'améliorer sa performance, ont été effectuées postérieurement aux
travaux correctifs sur la conduite de refoulement;

CONSIDÉRANT l'investissement important requis selon l'étude initiale de
la firme « BSA Groupe Conseil » (1 300 000 \$) pour effectuer les
modifications proposées à la station l'Érablière;

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT l'offre de service révisée par la firme « BSA Groupe Conseil », numéro 7-09-01 relativement au présent mandat;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu

De mandater la firme « BSA Groupe Conseil » aux fins de procéder à une étude de performance de la station de l'Érablière, lors de la prochaine période critique, de manière à valider les équipements et les interventions requises pour la mise à niveau de la station de l'Érablière.

Que la station de l'Érablière constitue une infrastructure utilisée par les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet.

Que les honoraires relatifs au mandat de suivi des performances de la station de pompage de l'Érablière sont de quatre mille cinquante dollars (4 050 \$) plus toutes taxes applicables;

Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à déboursier la somme de deux mille six cent vingt-neuf dollars et vingt-six cents (2 629,26 \$) plus toutes taxes applicables, celui-ci constituant la part des honoraires de la municipalité conformément au partage des dépenses de la Régie d'assainissement, comme suit :

Municipalité	Répartition (%)	4 050 \$
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	64,92 %	2 629,26 \$
Saint-Joseph-du-Lac	30,06 %	1 217,43 \$
Pointe-Calumet	5,02 %	203,31 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-107

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES
RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER –
DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE le « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II » est reconduit pour l'exercice financier 2009-2010;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'autoriser la directrice générale à présenter une demande de subvention dans le cadre dudit programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-108

**PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES
RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER –
MANDAT**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Dessau » relativement à la préparation et à la rédaction d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

De mandater la firme « Dessau » aux fins d'appuyer la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac dans sa démarche pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la mise en valeur de la Frayère, le tout pour un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-109

**APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
– RÉSOLUTION NUMÉRO 2009-01-29 –
ABROGATION**

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

D'abroger la résolution numéro 2009-01-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

2009-03-110

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
– SOIRÉE D'INFORMATION

CONSIDÉRANT la tenue d'une soirée d'information publique sur l'avancement du dossier d'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme AGÉOS Eau et Environnement;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu

D'entériner l'octroi du mandat à la firme AGÉOS Eau et Environnement pour le soutien technique et la mise en valeur du dossier de l'alimentation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en eau potable souterraine, la préparation et la participation à la soirée d'information publique du 5 mars 2009, et ce, pour un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-111

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
– MANDAT AUX HYDROGÉOLOGUES

CONSIDÉRANT l'offre de service du 10 février 2009 de la firme Agéos Eau et Environnement concernant le captage d'eau souterraine;

En conséquence

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu

De mandater la firme Agéos Eau et Environnement aux fins de procéder à une étude complémentaire de réévaluation aquifère en période d'étiage, le tout conformément à la rencontre du 17 février 2009 avec le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, le tout pour un montant de huit mille cinq cents dollars (8 500 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-03-112

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
– MANDAT - LABORATOIRE

*Il est proposé par le conseiller Daniel B. Bisson,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu*

*De mandater le laboratoire accrédité « Bodycote » pour l'analyse
supplémentaire d'échantillons, le tout pour un montant de mille six cent
quarante-six dollars (1 646 \$) plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-113

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
– CHAIRE DE L'EAU POTABLE DE L'ÉCOLE
POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL -
MANDAT

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

*De mandater monsieur Benoît Barbeau, professeur au département des
génies civil, géologique et des mines de l'école Polytechnique de Montréal
aux fins de procéder à la caractérisation de l'eau à des fins d'utilisation
d'eau potable suivant les résultats obtenus des différents échantillons lors
du protocole ESSIDES, au taux horaire de cent quarante dollars (140 \$),
pour un montant n'excédant pas deux mille cinq cents dollars (2 500 \$)
plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-114

DEMANDE DE MODIFICATION DES ZONES
D'INTERURBAINS POUR LES APPELS AU
TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-
JÉRÔME

*CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des services du gouvernement du
Québec de niveau régional est situé sur le territoire de la Ville de Saint-
Jérôme;*

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des organismes à vocation régionale est situé sur ce même territoire;

CONSIDÉRANT QUE le chef-lieu du district judiciaire de Terrebonne est aussi situé sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens sont desservis pour des soins spécifiques par le Centre hospitalier de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la MRC de Deux-Montagnes doivent assumer des frais d'interurbains pour les appels logés auprès des services publics mentionnés ci-dessus situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

De demander aux autorités concernées, notamment à Bell Canada, la modification des zones d'interurbains afin que les appels téléphoniques logés à partir du territoire de la MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel, destinés au territoire de la Ville de Saint-Jérôme, soient considérés comme des appels locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-115

**PARC MUNICIPAL – AMÉNAGEMENT -
OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour le réaménagement du parc municipal;

CONSIDÉRANT qu'un dépassement du cadre budgétaire a nécessité le retranchement de certains articles au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT le rapport d'Enviram Groupe-Conseil suite à l'analyse des soumissions reçues;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'accorder le contrat de réaménagement du parc municipal à « Aménagement Lanco », pour un montant total de huit cent huit mille quatre cent quatre-vingt-un dollars et un cent (808 481.01\$), le tout conditionnellement à la signature d'approbation de principe par la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-03-116

PARC MUNICIPAL – AMÉNAGEMENT -
ÉLECTRICITÉ ET CIVIL - OCTROI DU
CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour des travaux d'aménagement électrique au parc municipal;

CONSIDÉRANT qu'un dépassement du cadre budgétaire a nécessité le retranchement de certains articles au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT le rapport d'Enviram Groupe-Conseil suite à l'analyse des soumissions reçues;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'accorder le contrat de réaménagement électrique au parc municipal à « Bruneau Électrique inc. », pour un montant total de huit cent vingt-neuf mille six cent vingt-sept dollars et cinquante-huit cents (829 627,58\$), le tout conditionnellement à la signature d'approbation de principe par la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

... À 20 h 30, la présente séance est ajournée.

... Reprise de la séance à 20 h 37.

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

2009-03-117

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

MORATOIRE

ATTENDU l'identification de certaines irrégularités dans l'octroi de contrats à des professionnels;

ATTENDU l'importance que tous les membres du conseil soient bien informés des tenants et aboutissants de chaque mandat octroyé;

CONSIDÉRANT l'importance pour les membres du conseil municipal de veiller à la bonne administration des fonds publics de la ville;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de contrats d'honoraires professionnels qui ont été émis et qui doivent l'être;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et appuyé par le conseiller Olivier Hamel,
et résolu*

D'imposer un moratoire sur tous les nouveaux contrats d'honoraires professionnels à être octroyés.

De suspendre le paiement de tous honoraires à être payés.

De créer un comité de surveillance et de vérification des mandats professionnels.

Que ce comité ait pour mandat d'analyser les besoins en terme de services professionnels et qu'il ait la responsabilité d'analyser les offres de services des firmes de professionnels.

Que ce comité ait pour mandat de recommander au conseil l'engagement des professionnels sur tout dossier.

Que ce comité soit formé par messieurs Sylvain Goudreault, Daniel Bisson, Richard Paquette et Olivier Hamel, de mesdames Marisol Charland, Carole Bélanger et naturellement M^{me} la mairesse d'office.

Le conseiller François Robillard demande le vote.

*Ont voté pour : M. Sylvain Goudreault
M. Olivier Hamel
M. Richard Paquette
M. Daniel B. Bisson*

*Ont voté contre : M. François Robillard
M^e Sonia Paulus*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le 11 mars 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

DIVERS

DÉPÔT

Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois de février 2009.

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – février 2009.

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – février 2009.

Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire pour les différents services.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2009-03-118

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller Olivier Hamel,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu*

De lever la séance à 21h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 11 mars 2009